

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. COURRIER TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION
2. CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
 - A. INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR
 - B. INFORMATIONS SUR L'OPERATION
 - B1. INVESTISSEMENT
 - B2. ETUDES
 - C. DEPENSES PREVISIONNELLES ET PLAN DE FINANCEMENT
 - D. LISTE DES PIECES ADMINISTRATIVES

ANNEXE 1 È DECLARATION DES AIDES DE MINIMIS

ANNEXE 2 È DEFINITION COMMUNAUTAIRE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE PRODUITS SOUS FORMAT NUMERIQUE

SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER **COMPLET** FERA L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA DEMANDE

*NB : Pour une association, utiliser le formulaire Cerfa n°12156*05 disponible à l'adresse suivante :*

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>

LE DOSSIER EST A METTRE EN LIGNE SUR LA PLATEFORME DEDIEE A L'ADRESSE SUIVANTE :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Gaspillage2019-18>

1. COURRIER TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné(e),

agissant en qualité de :

représentant légal

Ou

représentant dûment mandaté¹

De :
.....

sollicite par la présente demande une aide financière pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessous et certifie :

- être régulièrement déclaré ;
- être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale, fiscale et environnementale ;
- être en règle au regard de mes obligations en matière de mise en place d'un plan de mobilité² (dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site) ;
- ne pas encourir de procédure collective³ ;
- exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME du 23 octobre 2014⁴ ;
- que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes⁵.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier de demande d'aide financière pour mon opération consistant à :

.....
.....

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints.

Fait, le à

Signature :

Et cachet de l'organisme

¹ Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

² Art.51 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

³ Procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires.

⁴ Consultables sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr/deliberations-conseil-dadministration>

⁵ Sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté

Courriel :

B 2 - INVESTISSEMENT

Objet :

.....
.....

Lieu de réalisation :

.....
.....
.....
.....
.....

Description du projet :

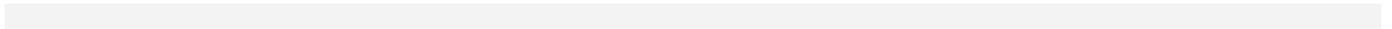
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de démarrage des travaux :

Durée estimée de l'opération (date de mise en service de(s) l'installation(s) inclus, le cas échéant) :



B 2 - ETUDE

Objet :

Description du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu de réalisation :

Objectifs poursuivis :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ECHÉANCIER DE L'OPERATION

Date de démarrage de l'étude :

Durée estimée de l'étude (date de transmission dans DIAGADEME)

C 2 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ET PLAN DE FINANCEMENT

C 1 . Dépenses prévisionnelles liées à l'opération

C2 . Financement prévisionnel de l'opération

	Montant en Ö
AIDES PUBLIQUES (1) :	
ADEME :	
FEDER :	
AUTRES (préciser) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (préciser taux et durée) :	
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES :	
AUTRES :	
TOTAL	

(1) Conformément à l'article 2.1.1 des règles générales de attribution des aides par l'ADEME, le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.

POUR TOUS LES DEMANDEURS :

- Dossier de demande de subvention dûment rempli et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA : BIC/IBAN
- K-BIS (datant de moins de 6 mois)
- Le tableau prévisionnel des dépenses, accompagné du plan de financement de l'opération

Et, le cas échéant :

- Projet de contrat si financement par crédit-bail et indication de la valeur marchande du matériel concerné
- Contrat de délégation de service public (DSP) ou Contrat de Partenariat Public-Privé (PPP)
- Délégation de pouvoir et/ou de signature
- Déclaration aide de minimis (annexe 1)

POUR LES GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC (GIP) :

- Décision et délibération signée de l'organe compétent sollicitant l'aide
- Copie de la publication de la décision d'approbation de la convention constitutive (GIP)
- Convention constitutive et liste des membres du CA

POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS :

- Délibération signée de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

LE DEMANDÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES EN COURS D'INSTRUCTION DU DOSSIER (LIASSE FISCALE, ETC.)

Déclaration des aides *de minimis*

ENTREPRISE : í í í í í í í í í í í í í í í í í .SITE DE :í í í í í í í í

N° de SIREN :í í í í í í í í í .. Nombre de sites juridiquement regroupés sous le même SIREN :í í ..

Intitulé de l'aide présentement demandée : í í í í í í í í í í í í í í í í í í

1) Ensemble des aides d'Etat dites « *de minimis* », tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un versement à l'entreprise (et non seulement au site concerné) au cours des 3 derniers exercices fiscaux précédant la date de signature de cette déclaration ; ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement sous 3 ans :

<i>Description de l'aide</i>	<i>Date de décision</i>	<i>Montant de l'aide de minimis</i>	<i>Organisme</i>
TOTAL			

Le terme *de minimis* désigne une aide d'Etat versée par tout organisme public en dehors de tout régime d'aide notifié à la Commission européenne ou en dehors de tout régime-cadre exempté.

Les aides *de minimis* sont qualifiées comme telles dans la convention d'attribution de l'aide.

Le montant brut total des aides *de minimis*, octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200.000 euros sur une période de 3 exercices fiscaux.

L'ADEME doit obtenir de l'entreprise concernée, avant l'octroi de l'aide, une déclaration relative aux autres aides *de minimis* qu'elle a reçues au cours des deux précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

2) Ensemble des aides publiques reçues ou envisagées pour le projet présenté :

<i>Description de l'aide et nom de l'organisme sollicité</i>	<i>Date de décision</i>	<i>Montant de l'aide</i>	<i>Montant de minimis</i>

Je soussigné, _____, en tant que _____, certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus

Date :

Signature :

Tampon :

ANNEXE 2

DEFINITION COMMUNAUTAIRE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (RESUME) :

CATEGORIES DE PME	EFFECTIFS		CHIFFRE D'AFFAIRES	OU	TOTAL DU BILAN
MICROENTREPRISE	< 10	ET	€2 MILLIONS D'EUROS		€2 MILLIONS D'EUROS
PETITE ENTREPRISE	< 50		€10 MILLIONS D'EUROS		€10 MILLIONS D'EUROS
ENTREPRISE MOYENNE	< 250		€50 MILLIONS D'EUROS		€43 MILLIONS D'EUROS

LE CRITERE D'AUTONOMIE » DE LA PME :

AFIN DE MIEUX APPREHENDER LA REALITE ECONOMIQUE DES PME ET D'EXCLURE DE CETTE QUALIFICATION LES GROUPES D'ENTREPRISES DONT LE POUVOIR ECONOMIQUE EXCEDERAIT CELUI D'UNE PME, IL CONVIENT DE DISTINGUER LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES :

- LES ENTREPRISES AUTONOMES : TOUTE ENTREPRISE QUI N'EST PAS QUALIFIEE COMME ENTREPRISE PARTENAIRE OU COMME ENTREPRISE LIEE.
- LES ENTREPRISES PARTENAIRES :
 SONT ENTREPRISES PARTENAIRES DES ENTREPRISES DONT L'UNE (ENTREPRISE AMONT) DETIENT, SEULE OU AVEC UNE ENTREPRISE LIEE, **25% OU PLUS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE** DE L'AUTRE (ENTREPRISE AVAL).
 UNE ENTREPRISE NE PEUT PAS ETRE CONSIDEREE COMME UNE PME SI 25 % OU PLUS DE SON CAPITAL OU DE SES DROITS DE VOTE SONT CONTROLES PAR UN OU DES ORGANISMES PUBLICS OU COLLECTIVITES PUBLIQUES.
 UNE ENTREPRISE PEUT TOUTEFOIS ETRE QUALIFIEE D'AUTONOME EN PRESENCE DE CERTAINES CATEGORIES D'INVESTISSEURS, (PAR EX. SOCIETES PUBLIQUES DE PARTICIPATION, SOCIETES DE CAPITAL A RISQUE, UNIVERSITES, INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS Y COMPRIS FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, AUTORITES LOCALES AUTONOMES (< 5 000 HABITANTS ET BUDGET < 10 M[€])).
- LES ENTREPRISES LIEES :
 SONT DES ENTREPRISES LIEES DES ENTREPRISES DONT L'UNE EST EN **POSITION DE CONTROLE** DE L'AUTRE (ACTIONNARIAT MAJORITAIRE, INFLUENCE DOMINANTE SUR L'ADMINISTRATION OU LA DIRECTION, ACCORD PARTICULIER)

AFIN DE RENFORCER LES MESURES D'INCITATION POUR L'INVESTISSEMENT EN FONDS PROPRES DANS DES PME, UNE **PRESOMPTION** QU'IL N'Y A PAS D'INFLUENCE DOMINANTE SUR L'ENTREPRISE CONSIDEREE A ETE INTRODUITE.